



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**

Mars 2021

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES



Expert-comptable inscrit au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793



Expert-comptable inscrit au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

Tunis, le 31 mars 2021

**MONSIEUR HICHEM REBAI
DIRECTEUR GENERAL
BH BANK**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2020, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joints notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe BH Bank arrêtés au 31 décembre 2020.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

P/ Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI

P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe –BH Bank- au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020	4
Etats financiers consolidés du Groupe –BH Bank- arrêtés au 31 décembre 2020	14

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK RELATIFS A
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**



Expert-comptable inscrit au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres et passifs de 13 129 605 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 73 065 KDT.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent

respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.

- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TFBANK s'est basée sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 non audités.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière audité relative à l'exercice 2020.

- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales BH LEASING, BH INVEST, BH SICAF et BH IMMO.

En outre, la Banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers des sociétés BH Leasing, BH IMMO et BH PRINT relatifs à l'exercice 2020.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ces sociétés, sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK relatifs à l'exercice 2020.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1.Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Question clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH BANK est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH BANK constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2021-01. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 105 227 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 408 257 KDT et à 305 040 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
 - La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH BANK aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
 - L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
 - L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH BANK ;
 - La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
 - La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.
-

3.2. *Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat*

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2020 totalisent 1 158 869 KDT (soit 90% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.3. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. *Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA*

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Question clé d'audit (suite)

Au 31 décembre 2020, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 233 836 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 170 830 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 63 006 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La note aux états financiers n°4 « Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID-19 », décrit les événements liés à la pandémie du COVID-19 et les mesures prises par la BH Bank à cet égard, notamment en matière d'estimation de leurs impacts sur l'activité au titre de l'exercice 2020, ainsi que les traitements comptables appliqués aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.
- La méthodologie de détermination des provisions collectives destinées à couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier tels que définis par la circulaire de la BCT n°91-24 a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. L'application de la nouvelle démarche à la clôture de l'exercice 2020, a été effectuée d'une manière prospective et a eu pour effet des dotations aux provisions collectives au titre de l'exercice 2020 pour 13 756 KDT, ramenant le solde des provisions collectives cumulées au 31 décembre 2020 à un total de 108 413 KDT.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 1 257 857 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 1 157 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 727 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2020, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire 91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2020, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 914 KDT.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société BH EQUITY arrêtés au 31 décembre 2020, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à leur valeur d'usage (Pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placement à long terme non cotés à leur valeur mathématique). Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés, au 31 décembre 2019 et des dates antérieures, et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Capitalisation » arrêtés au 31 décembre 2020,
 - ✓ La SICAV BHC décale la comptabilisation des intérêts créditeurs à leur encaissement, créant ainsi un décalage entre les intérêts créditeurs encaissés et ceux effectivement encourus. Par ailleurs elle ne procède pas à l'estimation quotidienne des intérêts.
 - ✓ Les emplois en titres représentent à la date de clôture 41,74% du total de son actif se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 ;
 - ✓ Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent à la date de clôture 28,39% de l'actif total se situant au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société "SICAV BH Obligataire" arrêtés au 31 décembre 2020:

- ✓ Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en titres de la SICAV BHO représentent à la date de clôture 14,97% de son actif en titres émis par la BH BANK dépassant ainsi la limite de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- ✓ Les emplois en liquidités de la SICAV BHO représentent à la date de clôture 30,51% de son actif dépassant ainsi la limite de 20 % fixée par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 31 mars 2021

P/ Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI

P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE BH
BANK ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers du Groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2-1. Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2-2. Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2021-01 du 11 janvier 2021, qui annule et remplace les dispositions du circulaire n°2012-20 du 6 Décembre 2012 et de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991.

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, d'un

complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 4 131 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens au sens de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

- A : ancienneté dans la classe 4
- N : année d'arrêté des comptes
- M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 32 910 MD et une reprise de 15 615 MD (Dont 4 911 MD provient de la cession de créance) au titre de l'exercice 2020.

2-3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation

2-4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
 - la liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons de trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées

en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

La banque a poursuivi pour l'exercice 2020 la politique adoptée en 2019 concernant les bons de trésor qui consiste en le maintien de 6% des BTA en titres de placement et 94% en titres d'investissement.

2-5. Impôt sur le résultat

Impôts courants

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BH BANK est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la BH BANK est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans

les comptes consolidés du groupe BH BANK.

2-6. Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH BANK se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

2-7. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend au 31/12/2020, outre la société mère consolidante, 11 entités :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Désignation	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2020	2019	2020	2019		
BH BANK	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	14,44	49,65	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	33,42		27,86	34,22	Mise en équivalence	France
BH PRINT	30,00	30,00	43,11	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	30,00	30,00	62,31	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	14,44	12,25	9,57	12,25	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	23,89	23,89	34,13	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	41,59	41,59	53,08	53,08	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	29,98	29,98	58,52	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	60,00	60,00	77,84	77,84	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	41,64	41,64	57,05	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	31,44	77,40	31,44	77,25	Intégration Globale	Tunisie

Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges;
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « BH Recouvrement » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « BH Recouvrement ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins

égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constaté la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence" ;
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation
- Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrées globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs et passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2019

L'élaboration des états financiers individuels de la société mère au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a connu des reclassements de rubriques par rapports aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2019.

A des fins comparatives, les états financiers au titre de l'exercice 2019 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars) :

	31/12/2019 (publié)	(1)	(2)	31/12/2019 (retraité)
Bilan				
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	209 887	-51 351		158 536
AC3 Créances sur la clientèle	9 936 984	51 351		9 988 335
Etat de résultat				
PR7 Autres produits d'exploitation	17 481		-2 865	14 616
CH7 Charges générales d'exploitation	-65 410		2 865	-62 545

- (1) Reclassement des créances sur les organismes de microfinances et autres en créances sur la clientèle;
- (2) Reclassement des honoraires huissiers notaires sur en charges générales d'exploitation

4- Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID 19

En application des circulaires BCT n° 2020-06, n° 2020-07 et n° 2020-08 et du décret-loi n°2020-19, la banque a procédé aux reports des échéances de crédits (en principal et intérêts) comme suit:

- Sur demande des clients, report sur les crédits aux entreprises et aux professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 ayant concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020. La période de report a été rallongée jusqu'à septembre 2021 en vertu de la circulaire 2020-21.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est inférieur ou égale à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant du mois d'avril 2020 à juin 2020.

Il est à noter que le report des échéances n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considéré comme restructuration des crédits.

La BH BANK a procédé en 2020 à la constatation en produit des intérêts relatifs aux échéances sur les crédits reportés des clients classés 0 et 1.

- En application de la circulaire BCT n°2020-05, la banque a suspendu la perception des commissions sur les opérations monétique (retrait interbancaire DAB, service de paiement électronique et gratuité de délivrance des cartes bancaires) courant la période allant du 19/03/2020 au 23/06/2020.
- En vertu du décret-loi n°2020-08 et à la note aux banques 2020-21, la banque a suspendu les délais et les procédures de recours contentieux et ceux afférents aux chèques impayés.
- La baisse du taux directeur de 100 points de base passant de 7.75% à 6.75% à partir du 17 mars 2020 et de 50 points de base passant de 6.75% à 6.25% courant le mois d'octobre 2020.
- La non distribution de dividendes (note de la BCT n°2020-17 du 01/04/2020) par les banques et les établissements financiers au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.
- En application de l'article 10 du décret-loi n°2020-30 du 10/06/2020 une nouvelle taxe conjoncturelle a été instaurée au profit du budget de l'Etat, et fixée à 2% du bénéfice servant de base pour le calcul des impôts sur les sociétés au titre des résultats des exercices 2019 et 2020.
- La banque a aussi contribué à l'effort de l'Etat en cotisant au Fonds National de lutte contre la pandémie "Covid-19" pour un montant de 11,4 KDT.

- Outre les répercussions indirectes, les éléments cités ci-dessus ont eu un impact sur le résultat net de la banque enregistré au 31/12/2020 comparativement au 31/12/2019. En effet:
 - Les commissions sur les opérations de virement ont baissé de 1.8 KDT.
 - Les commissions sur chèque sans provision ont baissé de 2.3 KDT.
 - La banque a supporté une taxe conjoncturelle au titre de l'exercice 2020 s'élevant à 2.6 KDT et comptabilisé une charge supplémentaire au titre de l'exercice 2019 de 4 KDT.

GROUPE BH BANK
BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié	
Actifs					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	188 287	349 550	349 550
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	160 601	158 536	209 887
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 105 227	9 988 335	9 936 984
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	307 868	355 197	355 197
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 813 905	1 456 294	1 456 294
AC5B	Titres mis en équivalence	5	13 975	20 953	20 953
AC6	Valeurs immobilisées	6	148 723	143 961	143 961
AC7	Autres actifs	7	365 226	373 653	373 653
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		1 050	1 775	1 775
AC9	Impôt différé Actif		24 743	27 162	27 162
Total des actifs			13 129 605	12 875 416	12 875 416
Passifs					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financi	8	1 957 188	2 486 294	2 486 294
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	7 092 129	6 822 264	6 822 264
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 937 397	1 826 005	1 826 005
PA5	Autres passifs	11	878 428	581 082	581 082
PA6	Impôt différé Passif		19 490	19 490	19 490
Total des passifs			11 884 632	11 735 135	11 735 135
Intérêts Minoritaires			171 526	137 742	137 742
Capitaux propres					
CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		762 382	625 748	625 748
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-	-
CP5	Résultats reportés		-	-	-
CP6	Résultat de l'exercice		73 065	138 791	138 791
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des Capitaux propres		12	1 073 447	1 002 539	1 002 539
Total des capitaux propres et passifs			13 129 605	12 875 416	12 875 416

GROUPE BH BANK

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Passifs éventuels					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	635 156	691 866	691 866
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		22 361	25 799	25 799
	B- En faveur de la clientèle		612 795	666 067	666 067
HB2	Crédits documentaires		358 327	356 411	356 411
HB3	Actifs donnés en garantie		1 350 718	1 350 718	1 350 718
Total des passifs éventuels			2 344 201	2 398 995	2 398 995
Engagements donnés					
HB4	Engagements de financements donnés	13	231 574	373 204	373 204
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-	-
	B- En faveur de la clientèle		231 574	373 204	373 204
HB5	Engagements sur titres		13 574	15 144	15 144
	A- Participations non libérées		13 574	15 144	15 144
	B- Titres à recevoir		-	-	-
Total des engagements donnés			245 148	388 348	388 348
Engagements reçus					
HB6	Engagements de financement reçus	14	569	20 768	20 768
HB7	Garanties reçues	15	1 441 560	1 408 235	1 408 235
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		44 187	17 420	17 420
	C- Garanties reçues de la clientèle		1 397 373	1 390 815	1 390 815
Total des engagements reçus			1 442 129	1 429 003	1 429 003

GROUPE BH BANK
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant de 1er Janvier au 31 Décembre 2020
 (Unité en mille dinars)

	Notes	2020	2019 retraité	2019 publié	
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	15	933 224	952 565	952 565
PR2	Commissions (en produits)	16	225 645	216 758	216 758
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	44 342	65 912	65 912
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	18	89 496	66 887	66 887
Total produits bancaires			1 292 707	1 302 122	1 302 122
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	19	(627 148)	(682 310)	(682 310)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	19	(96 981)	(84 106)	(84 106)
CH2	Commissions encourues		(8 725)	(10 905)	(10 905)
Total charges d'exploitation bancaire			(732 854)	(777 321)	(777 321)
Total Produit net bancaire			559 853	524 801	524 801
PR5- CH4	Dot. aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, HB et passif	20	(192 656)	(97 213)	(97 213)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(2 328)	(5 564)	(5 564)
PR7	Autres produits d'exploitation	22	7 671	14 616	17 481
CH6	Frais de personnel		(124 096)	(127 401)	(127 401)
CH7	Charges générales d'exploitation		(68 610)	(62 545)	(65 410)
CH8	Dot. aux amort. et aux prov. sur immobilisations		(21 208)	(16 407)	(16 407)
Résultat d'exploitation			158 626	230 287	230 287
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(3 415)	(2 374)	(2 374)
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	23	47	(187)	(187)
CH11	Impôt sur les bénéficiaires	24	(50 492)	(77 099)	(77 099)
Résultat des activités ordinaires			104 766	150 627	150 627
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(22 556)	(6 406)	(6 406)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(9 145)	(5 430)	(5 430)
Résultat net de l'exercice			73 065	138 791	138 791
	Effet des modif; comptables (Net d'impôt)		-	-	-
Résultat après modification comptable			73 065	138 791	138 791

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers consolidés

BH BANK

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité en mille dinars)

Notes	2020	2019 retraité	2019 publié
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 169 554	1 178 403	1 178 403
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(729 385)	(759 607)	(759 607)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	78 272	59 446	8 095
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	201 781	(217 018)	(217 018)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(340 671)	(676 450)	(625 099)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	264 995	361 468	361 468
Titres de placement	9 502	13 568	13 568
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	(123 336)	(162 666)	(162 666)
Sommes reçues des débiteurs divers	332 011	(144 614)	(144 614)
Impôt sur les bénéfices	(131 726)	(65 020)	(65 020)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	730 997	(412 490)	(412 490)
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	89 496	66 887	66 887
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(359 433)	147 217	147 217
Autres flux d'investissements	-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(25 017)	(26 432)	(26 432)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(294 954)	187 672	187 672
Activité de financement			
Emission d'actions	-	-	-
Emission d'emprunts	47 795	174 416	174 416
Augmentation / diminution des ressources spéciales	64 255	(13 096)	(13 096)
Dividendes versés	(5 059)	(32 965)	(32 965)
Autres flux de financement	29 470	(27 029)	(27 029)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	136 461	101 326	101 326
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	28 415	32 950	32 950
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	600 919	(90 542)	(90 542)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(702 235)	(611 693)	(611 693)
	(101 316)		
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	25	(702 235)	(702 235)

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers consolidés

30^e

4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

4.1- ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2020	31/12/2019
Caisse en dinars	36 707	32 206
Caisse en devises	384	1 185
Change manuel	2 366	4 239
Avoirs chez la BCT en dinars	37 852	22 344
Avoirs chez la BCT en devises	49 088	50 367
Prêts à la BCT	61 637	232 246
Créances rattachées	1	10
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	7 176
Provisions pour dépréciation	(709)	(509)
Total	188 287	349 550

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions pour dépréciation	(509)	(200)	-	(709)
Total des provisions	(509)	(200)	-	(709)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Prêts interbancaires	78 862	52 675	52 675
Organismes financiers spécialisés	77 056	97 750	149 101
Comptes ordinaires banques	5 198	8 610	8 610
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(21)	(5)	(5)
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(494)	(494)
Total	160 601	158 536	209 887

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers consolidés

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions sur comptes Nostri en devises	(494)	-	-	(494)
Total des provisions	(494)	-	-	(494)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2020, les créances sur la clientèle totalisent 10 105 227 mille dinars contre 9 988 335 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Encours à la clientèle	9 907 805	9 828 246	9 776 895
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	323 984	290 239	290 239
Dotation remboursable	-	-	-
Créances classées	-	-	-
Créances contentieuses	913 404	836 733	836 733
Échéances à recouvrer en principal	651 937	519 029	519 029
Échéances à recouvrer en intérêt	-	-	-
Créances rattachés	66 949	73 740	73 740
Intérêts perçus d'avance	(45 555)	(58 155)	(58 155)
Créances à la clientèle brutes	11 818 524	11 489 832	11 438 481
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 071 695)	(923 053)	(923 053)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(225 466)	(208 037)	(208 037)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(111 096)	(106 343)	(106 343)
Intérêts et autres produits réservés	(305 040)	(264 064)	(264 064)
Total Net	10 105 227	9 988 335	9 936 984

Au 31/12/2020, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 818 524 mille dinars contre 11 489 832 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	Variation
Compte courant débiteur	763 990	906 295	(142 305)
Crédits commerciaux et industriels	6 357 874	6 003 518	354 356
Immobilier promoteur	1 418 211	1 432 366	(14 155)
Immobilier acquéreur contractuel	302 932	300 015	2 917

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019 retraité	Variation
Immobilier acquéreur ressources propres	1 082 493	1 045 226	37 267
Autres concours à la clientèle	120 785	141 521	(20 736)
Crédits sur ressources spéciales	549 686	501 113	48 573
Autres emprunts	-	-	-
Autres	1 222 553	1 159 778	62 775
Total des créances brutes	11 818 524	11 489 832	328 692

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2020	Agios Réserves 31/12/2019	Variation
Compte courant débiteur	(95 189)	(92 093)	(3 096)
Crédits commerciaux et industriels	(128 200)	(109 130)	(19 070)
Immobilier promoteur	(56 085)	(40 362)	(15 723)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 131)	(2 858)	727
Immobilier acquéreur ressources propres	(19 107)	(15 647)	(3 460)
Autres concours à la clientèle	-	-	-
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-
Autres emprunts	-	-	-
Autres	(4 328)	(3 974)	(354)
Total General	(305 040)	(264 064)	(40 976)

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2020, le portefeuille titre commercial totalise 307 868 mille dinars contre 355 197 mille dinars au 31/12/2019 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2020	31/12/2019
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	38 032	34 972
Emprunts nationaux	Non coté	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	63 006	72 690

(Suite)	Cotation	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	35 971	83 175
Autres titres de placement	Coté	168 339	162 377
Total 1		305 348	353 214
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		-	-
Créances rattachées aux titres de placement		3 788	3 432
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		-	-
Provisions sur titres de placements		(1 268)	(1 449)
Total 2		2 520	1 983
Total Net (1+2)		307 868	355 197

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2019	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2020
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	34 972	(301 200)	152 130	152 130	38 032
Emprunts nationaux	-	-	-	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	72 690	(513 602)	251 892	252 026	63 006
Titres de placement émis par des établissements de crédit	83 175	(391 798)	172 297	172 297	35 971
Autres titres de placement	162 377	(1 359 486)	682 724	682 724	168 339
Total	353 214	(2 566 086)	1 259 043	1 259 177	305 348

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 813 905 mille dinars au 31 décembre 2020 contre 1 456 294 mille dinars au 31 décembre 2019.

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participations	126 448	115 223
Autres créances rattachées	1 862	2 353
Fonds à capital risque	542 051	228 205
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	25	3 487
Bons de trésor	1 170 830	1 135 771
Créances rattachées sur BTA	78 018	75 193

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour dépréciation des participations	(44 969)	(43 583)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(60 360)	(60 355)
Total Net	1 813 905	1 456 294

Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	26 001	22 520
Immobilisations corporelles d'exploitation	194 501	187 298
Immobilisations corporelles hors exploitation	30 284	30 692
Immobilisations corporelles en cours	57 236	44 100
Amortissements des immobilisations incorporelles	(20 628)	(17 887)
Amortissements des immobilisations corporelles	(133 671)	(117 762)
Provisions pour dépréciation des participations	(5 000)	(5 000)
Total Net	148 723	143 961

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 365 226 mille dinars contre 373 653 mille dinars au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	12 081	12 452
Prêts au personnel	25 386	25 106
Etat et collectivités locales	68 501	55 439
Débiteurs divers	254 001	275 785
Charges reportées	5 257	4 871
Total Net	365 226	373 653

4.2- PASSIFS**Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 1 957 188 mille dinars contre 2 486 294 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	902 000	849 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	386 250	1 116 450
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	551 164	500 820
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	241	186
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	4 131	4 873
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	-	-
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	113 402	14 965
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-
Total	1 957 188	2 486 294

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 7 092 129 mille dinars contre 6 822 264 mille dinars au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	2 490 968	2 145 588
Dettes rattachées	5 794	5 150
Comptes d'épargne	2 479 967	2 148 187
Dettes rattachées	-	-
Comptes à échéance	1 179 191	1 619 680
Bons à échéance et valeurs assimilées	736 881	676 150
Dettes rattachées	50 876	60 748
Charges constatées d'avance	(8 649)	(22 747)
Autres sommes dues	157 101	189 508
Valeurs non imputées	-	-
Total	7 092 129	6 822 264

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts a vue	2 496 762	2 150 737
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 812 069	1 349 355
Comptes ordinaires en dinars convertibles	43 046	37 539
Comptes ordinaires en devises	635 853	758 693
Dettes rattachées	5 794	5 150
Dépôts d'épargne	2 479 967	2 148 188
Comptes d'épargne logement	627 809	538 043
Comptes d'épargne logement EL JADID	301 443	288 903
Comptes spéciaux d'épargne	1 410 658	1 211 742
Comptes d'épargne études	31 668	27 830
Comptes d'épargne Capital +	108 346	81 637
Comptes d'épargne investissement	43	33
Total	4 976 729	4 298 925

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à terme	884 684	1 328 356
Placements en devises	294 507	291 324
Certificat de dépôt	604 500	539 500
Bons de caisse	132 381	136 650
Dettes rattachées	50 876	60 748
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(8 649)	(22 747)
Total Net	1 958 299	2 333 831

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 1 937 397 mille dinars contre 1 826 005 mille dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Fonds budgétaires	604 997	540 742
Ressources extérieures	733 363	657 510
Dettes rattachées aux ressources spéciales	41	418
Emprunts obligataires	38 773	57 042
Autres emprunts matérialisés	193 732	222 377
Emprunts subordonnés	145 732	200 426
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	12 183	14 841
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	6	295
Autres fonds empruntés	203 165	129 614
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	5 406	2 740
Total	1 937 397	1 826 005

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 878 428 mille dinars contre 581 082 mille dinars au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Organismes sociaux	4 062	4 059
Personnel	(139)	77

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Etat et collectivités locales	82 096	29 947
Fournisseurs	59 942	48 379
Commissions de garantie et de change	3 917	4 392
Exigibles après encaissement	93 957	86 298
Siège et succursales	-	5 342
Provisions pour risques et charges	494 194	187 107
Impôts sur les sociétés	1 546	72 407
Comptes de régularisation passifs	60 384	73 949
Divers	78 469	69 125
Total	878 428	581 082

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres		
Capital	238 000	238 000
Réserves	762 382	625 748
Actions propres	-	-
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	73 065	138 791
Total	1 073 446	1 002 539

A la date du 31-12-2020, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2020 s'élève au 31 Décembre 2020 à 1 073 446 mille dinars contre 1 002 539 mille dinars au 31 décembre 2019.

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	772 616	76 238	848 854	626 892	143 061	769 953
BH SICAF	642	(95)	547	400	84	484
TFB	(23 787)	(3 415)	(27 202)	(17 291)	(2 431)	(19 722)
BH PRINT	(1 170)	(279)	(1 449)	(897)	(262)	(1 159)
BH INVEST	1 922	(486)	1 436	2 164	(250)	1 914
SICAV BH-Obligataire	(5 271)	531	(4 740)	(5 288)	522	(4 766)
BH ASSURANCES	11 939	2 898	14 837	8 844	3 087	11 931
BH EQUITY	2 568	(254)	2 314	2 486	7	2 493
BH IMMO	558	(2 105)	(1 547)	2 641	(2 086)	555
BH RECOUVREMENT	2 156	66	2 222	2 261	524	2 785
BH LEASING	1 306	(235)	1 071	4 772	(3 617)	1 155
SICAV BH-Capitalisation	(1 096)	200	(896)	(1 236)	152	(1 084)
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
Total	762 383	73 064	835 447	625 748	138 791	764 539

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2020 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	-	-	-	-	-	-
BH SICAF	7 141	(84)	7 057	6 927	74	7 001
TFB	(268)	-	(268)	(827)	57	(770)
BH PRINT	(978)	(368)	(1 346)	(627)	(346)	(973)
BH INVEST	1 361	(294)	1 067	1 507	(151)	1 356
SICAV BH-Obligataire	90 991	5 016	96 007	68 880	3 737	72 617
BH ASSURANCES	37 786	6 416	44 202	32 364	6 301	38 665

BH EQUITY	8 323	(225)	8 098	8 251	6	8 257
BH IMMO	823	(1 492)	(669)	2 299	(1 479)	820
BH RECOUVREMENT	607	19	626	637	149	786
BH LEASING	9 077	(280)	8 797	11 927	(2 963)	8 964
SICAV BH- Capitalisation	7 517	436	7 953	974	45	1 019
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
Total	162 380	9 144	171 524	132 312	5 430	137 742

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'exercice en dinars (1)	73 064 865	138 790 512
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	1,535	2,916

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2019	238 000	617 661	8 087	138 791	1 002 539	132 312	5 430	137 742
Affectation résultat	-	138 791	-	(138 791)	-	5 430	(5 430)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(5 590)	-	(5 590)
Variation capital SICAV intégrés	-	5 345	-	-	5 345	24 591	-	24 591
Modifications comptables	-	152	-	-	152	589	-	589
Variation fonds social	-	409	-	-	409	(589)	-	(589)
Résultat de l'exercice	-	-	-	73 065	73 065	-	9 145	9 145
Variation écart de conversion	-	-	(786)	-	(786)	243	-	243
Variation du périmètre de consolidation	-	(5 742)	(1 535)	-	(7 277)	5 394	-	5 394
Solde au 31/12/2020	238 000	756 616	5 766	73 065	1 073 447	162 380	9 145	171 525

4.4- Engagement hors bilan**Note 13 - Engagements donnés****Passifs eventuels**

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	22 361	2 321 840	-
Caution et aval	22 361	612 795	-
Crédit documentaire	-	358 327	-
Actifs donnés en garantie	-	1 350 718	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	585 118
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	565 600
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	200 000
TOTAL	1 350 718	1 350 718

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	231 574	13 574
de financement	-	231 574	-
sur titres	-	-	13 574

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Avals aux banques	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	97 924	127 674
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	126 998	239 256

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 505	1 726
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	2 689	3 090
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 458	1 458
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	-	-
Total	231 574	373 204

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2020 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	569	-	-
de financement	569	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	44 187	1 397 373	-
de garantie de la clientèle	44 187	1 397 373	-

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 933 224 mille dinars au 31/12/2020 contre 952 565 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	29 568	37 114
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	83	262
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	12 173	14 060
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	713 362	724 128

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	92 950	98 839
Intérêts de retard sur crédits	29 464	18 870
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	22 565	10 931
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	-	15
Reports sur opérations de change à terme de couverture	6 495	20 886
Commissions sur engagements de garantie	10 872	12 203
Commissions sur lettres de garantie	540	819
Commissions de compte sur opérations de crédit	8 152	6 184
Commissions de découvert sur opérations de crédit	6 965	8 201
Commissions sur billets de trésorerie	35	53
Total	933 224	952 565

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 225 645 mille dinars au 31/12/2020 contre 216 758 mille dinars au 31/12/2019. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	49 270	51 772
Commissions sur effets à l'encaissement	82	76
Commissions sur effets à l'escompte	406	508
Commissions sur opérations diverses sur effets	652	465
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 330	14 866
Commissions sur opérations de virements	18 328	20 715
Commissions sur opérations sur titres	1	2
Frais de tenue des comptes	17 471	15 140
Commissions sur commerce extérieur et change	4 020	5 658
Commissions sur domiciliation et modification de titres	228	262
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 503	4 883
Commissions sur virements et chèques en devises	289	513
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	2 037	1 922

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Autres commissions	46 913	50 438
Commissions sur opérations monétiques	9 184	9 247
Commissions d'étude	23 873	24 937
Commission de gestion	2 787	3 957
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	11 069	12 297
Primes émises nettes	123 405	106 968
Total	225 645	216 758

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 44 341 mille dinars contre 65 912 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Gains nets sur titres de transaction	6 034	17 314
Gains nets sur titres de placement	9 892	15 058
Gains nets sur opérations de change	28 415	33 540
Total	44 341	65 912

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 44 341 mille dinars contre 65 912 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur BTA	5 831	17 282
Produits sur BTCT	203	32
Produits sur emprunts nationaux	-	78
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	9 640	15 689
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	252	-
Gains sur opérations de change	38 678	55 849
Total des produits	54 604	88 930
Pertes sur titres de transaction	-	-
Pertes sur titres de placement	-	(709)
Pertes sur opérations de change	(10 263)	(22 309)
Total des charges	(10 263)	(23 018)
Total	44 341	65 912

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille d'investissement est de 89 496 mille dinars contre 66 887 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	223	1 254
Intérêts et revenus des titres d'investissements	89 096	65 443
Jetons de présence perçus	177	190
Total	89 496	66 887

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2020, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 627 148 mille dinars contre 682 310 mille dinars au 31/12/2019 détaillés comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(63 080)	(44 982)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(17 607)	(19 429)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(31 137)	(29 631)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(884)	(899)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(105 316)	(94 841)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(224 091)	(233 148)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 278)	(2 211)
Intérêts sur ressources spéciales	(32 794)	(24 217)
Emprunts obligataires	(18 905)	(24 180)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(245)	(77)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(82 418)	(142 033)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 401)	(1 393)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(46 992)	(65 269)
Total	(627 148)	(682 310)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 192 656 mille dinars au 31 décembre 2020 contre 97 213 mille dinars au 31 décembre 2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(282 192)	(192 321)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(189 864)	(124 798)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(32 944)	(22 647)
Variation de la provision pour sinistres	(1 423)	(4 331)
Variation des autres provisions techniques	(13 612)	(13 758)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(13 796)	(770)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(25 231)	(18 611)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(3 091)	(1 242)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 231)	(6 164)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	89 536	95 108
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	63 416	77 775
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	15 615	13 729
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	9 625	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	880	3 604
Total	(192 656)	(97 213)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de -2 328 dinars au 31 décembre 2020 contre -5 564 dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(8 688)	(7 922)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(4 929)	(5 281)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(3 759)	(2 641)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	-

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	6 360	2 358
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	4 788	2 130
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 572	228
Total	(2 328)	(5 564)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2020, les autres produits d'exploitation totalisent 7 671 dinars contre 14 615 dinars au 31/12/2019 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité
Autres produits accessoires	889	9 556
Produits sur opérations d'assurance	3 999	2 961
Autres charges non imputables	1 546	1 334
Récupération de frais postaux	227	262
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	1 010	502
Total	7 671	14 615

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 47 dinars au 31 décembre 2020 contre -187 dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Pertes provenant des activités ordinaires	(635)	(520)
Pertes exceptionnelles	(635)	(520)
Gains provenant des activités ordinaires	682	333
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	229	33
Profits exceptionnels	453	300
Total	47	(187)

Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2020	31/12/2019
Impôts différés	-	(1 974)
Impôts sur les sociétés	(50 492)	(75 125)
Total	(50 492)	(77 099)

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2020 ont atteint un montant de 101 316 mille dinars contre 702 235 mille dinars en fin de période 2019, soit une variation positive de 600 919 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2020	2019	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	730 997	(412 490)	1 143 487
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(294 954)	187 672	(482 626)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	136 461	101 326	35 135
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	28 415	32 950	(4 535)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	600 919	(90 542)	691 461
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(702 235)	(611 693)	(90 542)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(101 316)	(702 235)	600 919

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2020	2019
Comptes Nostri en dinars	5 198	8 610
Comptes IBS	22 173	14 913
Caisse en dinars	36 707	32 206
Caisse en devises	384	1 185
Avoirs chez la BCT en dinars	15 679	7 432
Change manuel	2 366	4 239

<i>(Suite)</i>	2020	2019
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	80 000	30 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	(28 221)	(9 487)
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(21)	(5)
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	38 032	34 972
Avoirs chez la BCT en devises	49 088	50 367
Prêts aux établissements financiers < 90J	1 192	261
Prêts à la BCT en devises < 90 j	61 637	232 246
Comptes de chèques postaux-CCP	286	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	7 176
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(386 250)	(1 116 450)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(241)	(186)
Total	(101 316)	(702 235)

4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers , pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours de la nouvelle période ou qui auront , ou risquent d'avoir, des repercussions importantes sur ses activités futures .

Les états financiers au 31/12/2020 ont été arrêtés dans un contexte économique fortement impacté par la pandémie COVID-19.

Toutefois , et sur la base des informations disponibles , l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la banque ne peut pas être estimé d'une façon fiable.